

COMITÉ EXÉCUTIF

Séance extraordinaire du 7 mai 2019

- 20e séance -

PRÉSENTS: Mmes Catherine Harel Bourdon, présidente

Diane Beaudet, vice-présidente et commissaire, Hochelaga-

Maisonneuve (07)

MM. Ben Valkenburg, commissaire, Plateau–Mile End (08)

– PAR TÉLÉPHONE

Kenneth George, commissaire, Villeray–François-Perrault–

Parc-Extension (03) – PAR TÉLÉPHONE

Mmes Marie-José Mastromonaco, commissaire, Notre-Dame-de-

Grâce–Westmount (11)

Mélisandre Shanks, commissaire représentante du comité de

parents – PAR TÉLÉPHONE

Anne St-Pierre, commissaire cooptée

Sont aussi

présents : M. Robert Gendron, directeur général

M^e Sylvie Gallant, secrétaire générale par intérim

Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion

de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle

Sont invités : MM. René Morales, directeur du Service du secrétariat général

Pascal Rivard, directeur adjoint au Service des ressources

matérielles

Jérôme Gariépy, avocat, Bureau des affaires juridiques

Mme France Lafontaine, analyste, Secrétariat général

Observatrice: Mme Imane Allam, commissaire-parent

La présidente, Mme Catherine Harel Bourdon, ouvre cette séance extraordinaire du comité exécutif en souhaitant la bienvenue à tous.

La présente séance extraordinaire du comité exécutif a été convoquée conformément aux articles 163, 182 et 397 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Conformément aux articles 160 et 169 de la *Loi sur l'instruction publique*, portant sur le quorum et sur les moyens permettant de participer à distance à cette séance extraordinaire du comité exécutif, les commissaires suivants sont présents physiquement : Catherine Harel Bourdon, Diane Beaudet, Marie-José Mastromonaco et Anne St-Pierre.

Les commissaires suivants participent à la séance par voie téléphonique : Mélisandre Shanks, Ben Valkenburg et Kenneth George.

Les points à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1- A-31-3700-B Service des ressources financières Académie Dunton rénovation de l'enveloppe extérieure appel d'offres 25-2625P attribution d'un contrat
- 2- Période réservée aux membres du comité exécutif

1. <u>Service des ressources financières – Académie Dunton – rénovation de l'enveloppe extérieure – appel d'offres 25-2625P – attribution d'un contrat</u>

Document déposé : Rapport A-31-3700-B en date du 17 mai 2019

de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la rénovation de l'enveloppe extérieure à l'Académie Dunton;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50622 - Résorption du déficit de maintien 2018-2019, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2018-2023 de la CSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en septembre 2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que la CSDM en tant qu'organisme public doit octroyer le contrat faisant l'objet du présent rapport au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT les lettres du plus bas soumissionnaire conforme demandant son désistement, et ce, avant l'octroi du contrat;

CONSIDÉRANT que la soumission des soumissionnaires est valide pour un délai de 45 jours de la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 23 mai 2019;

CONSIDÉRANT l'avis juridique qui a été demandé et obtenu à cet effet et de la procédure à suivre dans un tel cas;

Il est unanimement **RÉSOLU**:

- 1° d'ACCORDER un contrat de 1 900 323 \$ plus taxes à l'entrepreneur G & B Cotton inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la rénovation de l'enveloppe extérieure à l'Académie Dunton;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;
- 4° de PERMETTRE d'accorder un contrat à l'un ou l'autre des soumissionnaires subséquents pour la rénovation de l'enveloppe extérieure à l'Académie Dunton, dans l'éventualité où le plus bas soumissionnaire faisait défaut de signer le contrat-cadre dans les 15 jours de l'octroi du présent contrat ou suivant une correspondance express à cet effet;
- 5° d'ÉVALUER les mesures à prendre à l'endroit de *G & B Cotton inc.* aux fins d'exercer les droits et recours de la CSDM.

2.	Période	réservée aux	membres o	du comité	exécutif
<i>4</i> .	1 CHOUC	reservee aux	momores (au comme	CACCULII

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

La séance se termine à 14 h 20.

Secrétariat général – 17 mai 2019